



Succession, éclairez moi svp je suis perdu

Par **jade1004**, le **11/02/2013 à 18:04**

Bonjour à tous, rn
En août 2012 survient le décès de ma grand mère. Ma mère étant décédée depuis longue date, je pense que sa part doit être partagée entre mes frères et moi. rn
En 1er lieu, on m'a demandé de faire parvenir à la poste du village où vivait ma grand mère livret de famille, photocopie pièce d'identité et RIB,... ne connaissant pas cette façon de faire je leur téléphone en leur demandant pourquoi je dois envoyer les paier dans une poste ?!!? On me réponds que c'est ce que l'on fait quand il y a peu sur les comptes pour dispatcher l'argent.. bref j'envoie les documents. rn
N'ayant pas de nouvelle durant quelques temps je me décide à retéléphoner à la poste. Le banquier me dit, ah, ben les papiers je ne les ai plus c'est le notaire qui les a ?!? Je dis ok, qu'est-ce ? il me réponds aucune idée. rn
Je laisse passer le temps, et il y a 3 jours je reçois un document de procuration, je me demande pourquoi encore une fois. celui-ci parle de signer pour débloquer l'assurance vie. rn
Je contacte mon frère qui me dit que lui aussi l'a reçu, sauf que pour lui on parle aussi d'un livret, de terrain et de la vente d'une maison. Je me demande alors pourquoi nos parts seraient inégales. rn
Enfin je suis vraiment perdu, je comprends rien à rien auriez-vous la gentillesse de m'éclairer ? rn
rncdl

Par **teva**, le **12/02/2013 à 22:20**

ne vous faites pas avoir, le notaire est le seul qui peut vous aider juridiquement: pour débloquer l'argent sur le compte de ta grand-mère, il faut la notoriété, si la somme est importante ou une attestation d'hérité délivrée par la mairie